

Napoléon

Le 18 brumaire

« Foutez-moi tout ce monde-là dehors ! » : à ce cri, les grenadiers fidèles à Bonaparte dispersent les députés. Le coup d'État militaire des 18–19 brumaire sonne le glas de la République, profitant de la désaffection d'une opinion lasse de l'impuissance du régime.

1799 est l'année de tous les périls pour le Directoire placé à la tête de la République. En mars se forme la deuxième coalition européenne contre la France, lancée dans une interminable et aventureuse guerre de conquête, jusqu'en Egypte. En juin, les élections donnent la victoire à une nouvelle majorité jacobine, qui en profite pour écarter les anciens Directeurs: c'est le coup d'État de prairial an VII. Face au péril extérieur, les nouveaux dirigeants prennent des mesures exceptionnelles de salut public: revoilà les réquisitions, la levée en masse, l'emprunt forcé, comme en l'an II. L'opinion s'effraie de ces mesures jacobines. Lasse de tant d'années d'incertitudes et de combats, elle se détache d'un régime qui provoque un coup d'État chaque année. Les bourgeois libéraux eux-mêmes souhaitent le remplacer par un régime fort qui leur garantisse les conquêtes de la Révolution, qui préserve l'ordre et la propriété et puisse terminer la guerre victorieusement.

À la recherche d'un « sabre »

La crise de l'an VII passée, avec le rétablissement de la situation militaire extérieure en octobre, le Directeur Sieyès se place à la tête d'un mouvement de révision de la Constitution; il s'agit de renforcer au plus vite le pouvoir exécutif, en utilisant au besoin la force. Reste à trouver un « sabre » susceptible d'entraîner des troupes républicaines contre la majorité jacobine, hostile à une telle évolution.

Sieyès et ses partisans prennent alors contact. Bonaparte, ce patriote corse aux allures d'aventurier, un temps jacobin, est le soldat qui sauva la Convention de l'insurrection royaliste en 1795. Brillant stratège, il bat les Autrichiens lors d'une campagne d'Italie qui le couvre de gloire en 1796–1798. Autant que le génie militaire, il a le don de la propagande et sait jouer du charisme du chef auprès soldats qui l'admirent. Parti conquérir l'Egypte, il attend surtout son heure pour organiser son retour en homme providentiel.

Rentré en France, il marche avec les conjurés. Mais se laissera-t-il manipuler aisément ? Tout commence avec la rumeur d'un complot jacobin, rumeur destinée à effrayer rentiers et bourgeois partisans de l'ordre à faire nommer Bonaparte commandant des troupes de Paris. Le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), dans la nuit, le gouvernement est transféré à Saint-Cloud. Deux Directeurs démissionnent, un troisième se fait tirer l'oreille, les deux autres sont arrêtés. Tout, jusque-là, a marché comme prévu. Le lendemain, les Conseils délibèrent. Les Anciens se lassent faire, mais le Conseil des Cinq-cents s'inquiète de voir la petite ville paisible de Saint-Cloud investie par 5 000 soldats commandés par Murat.

Les baïonnettes ont le dernier mot

Tout se précipite quand Bonaparte s'impatiente de voir la manœuvre parlementaire préparée par Sieyès tirer en longueur. En effet, les Cinq-cents tergiversent et refusent de déléguer le pouvoir à trois consuls, comme les en presse Lucien Bonaparte, le frère du général. L'entrée de ce dernier dans l'Orangerie, où ils siègent, provoque un tumulte. Il est bousculé, aux cris de « Hors la loi le dictateur ! » et perd tout sang-froid. Il doit sortir, protégé par ses soldats. La conspiration semble avoir piteusement échoué. Mais Lucien joue le tout pour le tout: il harangue les soldats, déclare que les députés ont tenté d'assassiner leur chef ! Murât marche alors sur l'Orangerie et fait disperser les Cinq-cents. On réunit ensuite ce qu'on peut trouver de députés des deux Conseils et on leur fait voter le remplacement du Directoire par trois consuls: Sieyès, Ducos et Bonaparte, chargés de superviser la révision de la Constitution. La décision a les apparences de la légalité, mais personne ne sera dupe: c'est l'armée qui a imposé sa volonté après l'échec du coup de force parlementaire. Le vainqueur, c'est Bonaparte, et non Sieyès. Désormais, le pouvoir lui appartient. Sans lui, et sans l'armée, les consuls ne sont rien. Le coup d'État militaire marque la fin de l'expérience républicaine du Directoire. Paris n'a pas bougé pour défendre un régime discrédité. Comme le proclament les trois consuls le 15 décembre, « la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée; elle est finie ».

Napoléon empereur

Après le 18 brumaire, Bonaparte a refusé de rétablir la monarchie, comme le souhaitent les royalistes. Cependant, le Consulat évolue de plus en plus vers la dictature personnelle et s'accommode de moins en moins de la survivance des pratiques libérales héritées de la Révolution. En 1802, après la paix d'Amiens, un plébiscite nomme

Bonaparte consul à vie et lui donne le droit de choisir son successeur. Exaspéré par les complots royalistes qui se multiplient, le Premier consul décide de les rendre sans objet en instituant une nouvelle monarchie héréditaire.

En mai 1804, le Sénat le proclame empereur des Français sous le nom de Napoléon Ier et déclare la dignité impériale héréditaire dans sa famille. C'est la Constitution de l'an XII. Un nouveau plébiscite approuve l'établissement de l'Empire par 3 572 329 oui contre 2 650 non. Mais Napoléon éprouve le besoin de s'attribuer une autre légitimité que celle du suffrage électoral. Le 2 décembre 1804, il est sacré à Notre-Dame par le pape Pie VII.

Dès lors, le caractère autoritaire et monarchique du régime ne cesse de se renforcer. La magistrature et l'administration sont épurées, les assemblées élues perdent leur peu de pouvoir. La police est partout. La société française est placée sous haute surveillance.

Le Code civil

La société française, trop mouvante selon Bonaparte, est comme grains de sable sur une plage: pour la stabiliser durablement, il faut « jeter sur le sol quelques masses de granité ». Le Code civil de 1804 est un des piliers principaux de la France du XIXe siècle.

Depuis son arrivée au pouvoir en 1799, Bonaparte a entrepris une œuvre de réorganisation autoritaire de la France et de dictature personnelle. Peu à peu, il met en place l'administration de la France moderne: la justice, la fiscalité et les finances sont organisées de façon très centralisée. Au centre du nouveau dispositif, le préfet, représentant de l'État dans le département, est tout-puissant.

Réconciliation et stabilisation

Parallèlement, Bonaparte réussit à rétablir la paix extérieure par les traités de Lunéville (1801) et d'Amiens (1802). À l'intérieur, il autorise le retour de tous ceux qui ont fui: émigrés, Girondins, Montagnards; il négocie avec les chefs royalistes. À tous, dans un souci de réconciliation nationale, il offre des postes dans l'administration ou l'armée. Pour rallier l'Église, il signe un concordat avec le pape Pie VII, le 15 juillet 1801. Enfin, il satisfait les aspirations de la bourgeoisie en renforçant les grands acquis de la Révolution tout en restaurant l'autorité. « Il faut (dit-il) lier par une transition sans secousse le présent au passé. »

Cela passe par des institutions destinées à assurer l'ordre et la paix sociale: la principale est le Code civil, qui unifie les lois françaises. Une commission de juristes, animée par Portalis de 1801 à 1803, rebâtit la législation civile, empruntant au droit romain comme aux coutumes françaises, aux décrets royaux comme à ceux de la république. Bonaparte lui-même y travaille: c'est à lui, constamment attentif à éviter l'écueil du juridisme, que doit le sens du concret, la clarté et la précision qui enthousiasmeront Stendhal. Le secret de la réussite du Code civil est là: à la différence du droit révolutionnaire, soucieux d'aller jusqu'au bout des principes, il entend se limiter, de façon pragmatique, au réel et au possible. D'où aussi le caractère conservateur d'un texte qui vide l'héritage révolutionnaire de ses avancées les plus hardies.

Un compromis conservateur

Le Code civil maintient les grands principes de 1789: liberté de conscience, liberté du travail, abolition des droits féodaux et du droit d'aînesse, égalité civile.

La propriété individuelle est réaffirmée comme inviolable et sacrée. Le propriétaire fait ce qu'il veut de son bien, terre ou entreprise. Il achète la force de travail de l'ouvrier, par un contrat d'individu à individu. La coalition ouvrière et la grève sont interdites: elles entravent la liberté de l'entrepreneur. L'égalité civile a donc des limites sociales: au tribunal, le patron est cru sur parole, l'ouvrier doit fournir des preuves. De même, la main-d'œuvre est soumise à la contrainte du livret ouvrier, contrôlé par employeur et la police,

Maître de ses propriétés, l'individu l'est aussi de sa famille, cellule fondamentale de la société. On retrouve ici la conception de l'Ancien Régime sur l'autorité du père de famille. L'épouse ne peut faire aucun acte juridique ni transaction financière sans l'autorisation de son mari. Bonaparte déclare que « la femme la propriété de son mari comme l'arbre à fruits celle du jardinier ». Cette inégalité est encore marquée dans le cas du divorce, institution de la Révolution, qui est maintenu mais modifié: le mari l'obtient sur simple preuve d'adultère, mais la femme seulement si son mari cohabite avec sa concubine. Adultère, la femme peut être emprisonnée, le mari simplement mis à l'amende. Quant aux enfants illégitimes, que la Révolution avait voulu relever d'une indignité voulue par le conformisme social, ils perdent presque tous leurs droits. La liberté individuelle (diminuée en fait, dans la pratique, par la censure et la police) est réaffirmée, ainsi que la liberté religieuse. De même l'égalité devant l'impôt, sinon toujours devant la loi, et pour l'accès à toutes les charges et dans les partages successoraux. Le Code civil genèse de la France moderne ? C'est beaucoup dire. S'il intègre certains acquis de dix ans de révolution, il est aussi largement l'œuvre de restauration d'une société agricole et patriarcale déjà désuète en son temps. La clé de sa longévité, jusqu'au XX^e siècle, réside dans cette conciliation de l'ancien et du nouveau, à un moment où les notables aspirent au retour à l'ordre.

La naissance du Louvre

Le 18 brumaire an IX (9 novembre 1800), jour anniversaire du coup d'État qui l'a porté au pouvoir un an plus tôt, Napoléon Bonaparte, Premier consul, et son épouse Joséphine, veuve Beauharnais, visitent en grande pompe le palais du Louvre, transformé en musée.

Ce musée, qui est alors appelé Muséum, a été créé huit ans plus tôt, par décret du 11 août 1792. Mais l'institution a longtemps mal fonctionné, l'ouverture au public étant périodiquement empêchée par la nécessité de transformer une demeure en lieu d'exposition et d'y installer des œuvres dont le nombre croissait extraordinairement à mesure que les années passaient.

Une institution d'un genre nouveau

L'idée de fonder un musée est nouvelle à l'époque de la Révolution. Dès le XVI^e siècle, en France – depuis le roi François I^{er} – les souverains collectionnent les objets d'art et les tableaux. Des statues précieuses, antiques ou modernes, des peintures d'anciens maîtres ou de contemporains sont ainsi accumulées, au fil des générations de monarques. Mais la royauté est jalouse de ses trésors; les courtisans peuvent les voir dans les demeures royales, les artistes sont invités à les admirer dans Ses cabinets ou les galeries. Le peuple, lui, n'y a jamais accès.

Cela, du moins, jusque dans la première moitié du XVIII^e siècle: car, à partir de 1750 et jusqu'en 1785, des expositions annuelles permettent au public d'apprécier, quelque temps, les plus belles œuvres royales. Cette demi-satisfaction crée un besoin: celui de voir, en permanence, les chefs-d'œuvre. Quelques esprits, dans les derniers temps de l'Ancien Régime, réclament ainsi la création d'un musée: Diderot est l'un d'entre eux. L'idée est reprise par les artisans de la Révolution, soucieux d'éduquer le peuple par le spectacle de la Beauté, et de remettre à la nation ce que les souverains confisquaient.

Le plus grand musée imaginable

Les œuvres des rois de France ne sont pas seules réquisitionnées: les tableaux et objets possédés par les émigrés, c'est-à-dire la plupart des collections privées françaises, et les œuvres qui décoraient les églises, décrétées biens nationaux, tombent dans l'e-

scarcelle du Muséum. Surtout, reprenant la très ancienne pratique du tribut prélevé par le vainqueur, les révolutionnaires se permettent, dans les pays qu'ils conquièrent, des confiscations considérables en nombre et en qualité. Or, la Révolution française est victorieuse, à l'extérieur, à partir de 1794. Entre cette date et 1814, les plus belles et les plus célébrées des œuvres d'art affluent vers le Muséum: de Belgique, d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne. De grandes fêtes sont organisées pour la réception de ces œuvres, qui arrivent à Paris en de lourds convois. À la fin de l'an VI (1798), le Belvédère – les plus illustres statues de l'Antiquité romaine –, mais aussi les chevaux de la basilique Saint-Marc de Venise (destinés à orner l'arc de triomphe du Carrousel, devant le musée) et la Transfiguration de Raphaël sont reçus en triomphe, précédés et suivis de lions et de lionnes, d'un ours amené de Berne, de chameaux et de dromadaires...

Heurs et malheurs des réquisitions

Les guerres enrichissent ainsi le musée nouveau-né, au point d'en faire, en peu d'années, le plus riche et le plus fastueux des lieux d'exposition qui se puisse imaginer. Conscient de cette réussite, et soucieux du prestige que l'institution peut lui procurer, Napoléon soigne le Muséum. Il le visite volontiers; se préoccupe de ses acquisitions, s'entretient avec son directeur général, le baron Dominique Vivant Denon, et il choisit le palais-musée pour cadre de son second mariage, avec Marie-Louise d'Autriche, en 1810. En 1814, le Muséum, qui a reçu en 1803 le nom de musée Napoléon, voit la possession de ses trésors mise en cause. Les vainqueurs de l'Empereur se montrent cependant généreux, heureux de leur succès et soucieux de ne pas compromettre le rétablissement de la royauté en France en multipliant les vexations. Le retour de Napoléon et l'aventure des Cent-Jours sont, en revanche, catastrophiques pour le musée: après Waterloo, toutes les œuvres confisquées pendant la Révolution et l'Empire sont réclamées. Des cortèges s'organisent, en sens inverse, cette fois. Seules échappent au retour les œuvres qui, égarées dans des musées de province, sont oubliées par les mandataires des Alliés. Le musée parisien, privé en quelques mois de ses bijoux les plus précieux, continue néanmoins d'exister: l'âge du musée a commencé.

